

Monsieur le Directeur général de l'OIAC,
Monsieur le Haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité
Mesdames et Messieurs les représentants des ministères,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'industrie chimique,
Mesdames et Messieurs les membres de la communauté scientifique,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'ouvrir, avec le directeur général de l'OIAC, ce colloque sur la prévention du « *risque de détournement de produits et d'installations chimiques* ». Ce colloque réunit à juste titre des scientifiques, des professionnels de l'industrie chimique et des représentants de l'administration. Car prévenir ce risque en particulier, c'est bien notre responsabilité commune et partagée.

Je vais pour ma part vous présenter le rôle du gouvernement et de ses entités, en insistant sur l'importance de ce sujet, en termes d'action politique et de sécurité. J'établirai également un lien entre l'OIAC, la France et les industriels et scientifiques français, et l'intérêt renouvelé, au vu du contexte international, d'approfondir les coopérations existantes et de réfléchir, ensemble, à de nouveaux moyens de renforcer nos liens.

La France a toujours considéré avoir une responsabilité particulière vis-à-vis de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation chargée de veiller à sa mise en œuvre. La signature de la Convention, qui regroupe aujourd'hui 192 Etats, à Paris en janvier 1993, en est l'illustration. Nous célébrons cette année le 20^{ème} anniversaire de cette organisation unique, chargée du démantèlement d'un groupe entier d'armes de destruction massive (96 % des stocks déclarés ont été détruits à ce jour), une organisation récipiendaire du Prix Nobel de la Paix en 2013.

Cette responsabilité, que nous considérons comme particulière, nous oblige. Nous nous devons tout d'abord de respecter la Convention, son esprit et sa lettre, de manière irréprochable. Nous devons veiller à ce que nos déclarations annuelles d'activités soient soumises dans les temps. Nous devons faciliter les travaux d'inspections lorsqu'elles ont lieu sur le territoire français, tout comme nous devons faciliter l'échange d'informations entre Etats et veiller à ce que nos partenaires, industriels et scientifiques, exercent leurs activités dans le respect de la Convention et en s'appuyant sur les garanties d'utilisation pacifique de la chimie qu'elle offre, et dans le respect du secret industriel.

Pour ce faire, le gouvernement français s'appuie sur un réseau dédié. Au sein de l'administration, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a été désigné comme l'Autorité nationale vis-à-vis de l'OIAC. A travers sa direction des Affaires stratégiques, il assume ainsi un rôle de coordination de l'action des différents organismes impliqués, définit les orientations politiques à suivre et les positions à défendre auprès du Secrétariat technique de l'OIAC et des autres Etats parties à la Convention.

Cette coordination est interministérielle et implique le ministère de l'Industrie, et son bras armé, le bureau chimie de l'IRSN, le ministère des Armées, le ministère de l'Intérieur comme le Secrétariat général de la Défense et de la sécurité nationale. Selon les sujets et les nécessités, d'autres ministères peuvent être amenés à participer à cette action interministérielle (Santé, enseignement supérieur, etc.). Toutes ces entités font remonter leurs intérêts et leurs préoccupations à l'Autorité nationale, à charge pour elle de relayer les positions de la France auprès de l'OIAC.

C'est là qu'entre en jeu l'ambassade de France aux Pays-Bas. En tant qu'Ambassadeur aux Pays-Bas, je suis également Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC, dont le siège se trouve à La Haye. La Représentation permanente est un service de l'ambassade, exclusivement compétent pour le suivi des questions liées à l'OIAC. Sous mon autorité, l'équipe de la Représentation gère ainsi, au quotidien, tous les contacts avec le Secrétariat technique de l'OIAC et les représentations des autres Etats parties.

La Représentation permanente de la France auprès de l'OIAC assure essentiellement 4 missions : la transmission, la représentation, la négociation et le suivi de la présence française au Secrétariat technique de l'OIAC.

Seule entité agréée auprès de l'OIAC pour communiquer avec elle au nom de la France, la Représentation joue tout d'abord un rôle de courroie de transmission : toutes les communications entre la France et le Secrétariat technique passent par la Représentation permanente, dans les deux sens, qu'il s'agisse de remise de déclarations annuelles d'activités, de notifications d'inspection, de rapports d'inspection ou de tout autre type de communication (enquêtes, invitations, etc.). Il y va de la cohérence des positions françaises.

Le Représentant permanent, ou son adjoint, siège à l'OIAC, à chaque session ou réunion de ses différents organes. Il représente la France dans chacune de ses interactions avec le Secrétariat technique comme avec les autres Représentants permanents et leurs équipes. Ce rôle de représentation s'accompagne de ce que certains considèrent comme le cœur de métier des diplomates, au moins dans la diplomatie multilatérale : la négociation.

Nous sommes en effet amenés à négocier l'évolution du régime de vérification, la bonne mise en œuvre de la CIAC, mais également des textes liés à des situations particulières, dans différents Etats parties (j'y reviendrai). Nous négocions de manière bilatérale avec le Secrétariat technique ou avec une délégation particulière, selon les sujets à discuter ; mais nous négocions également, et je dirai principalement, dans le cadre multilatéral offert par l'OIAC, que ce soit au Conseil exécutif, l'organe directeur de l'OIAC, ou à la Conférence des Etats parties, qui siège une fois par an pour entériner les décisions prises par le Conseil exécutif tout au long de l'année.

Le dernier volet de l'activité de la Représentation permanente consiste à suivre la présence française à l'OIAC et à veiller à ce qu'elle soit à la hauteur de notre engagement au sein de l'Organisation. C'est aussi une manière pour la France de faire valoir son expertise et son savoir-faire, qu'il s'agisse du domaine d'action spécifique de l'OIAC ou encore de nombreuses fonctions supports (administration, ressources humaines, soutien juridique et informatique, etc.). Nous travaillons en amont, avec la Délégation des Fonctionnaires Internationaux du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à l'identification de profils et de candidats. Nous suivons également la carrière des personnels, puisqu'à l'OIAC, la durée maximale de la plupart des contrats est fixée à 7 ans.

Mesdames et Messieurs,

Ce suivi quotidien, cette anticipation des besoins, ce travail d'accompagnement, de négociation, de représentation et de transmission n'a pas d'autre objectif, tout en défendant les intérêts de la France, que de libérer le monde de la menace des armes chimiques. Car, revenons-en aux prémises et à l'essentiel, c'est pour cette raison que la Convention a été

conçue et que l'OIAC a été créée. Nous devons veiller à ce que ces armes disparaissent à jamais, et que l'utilisation pacifique de la chimie soit la seule autorisée, et même envisagée, à l'avenir.

L'actualité internationale nous rappelle cependant, s'il en était besoin, que ce combat est loin d'être gagné. Nous sommes confrontés à de nouvelles menaces, ou à la réémergence d'anciennes, dans un contexte sécuritaire international dégradé. Jusqu'en 2013, l'OIAC était exclusivement occupée à faire ce pour quoi elle a été initialement créée, soit vérifier la destruction des stocks déclarés et contrôler les activités industrielles.

Depuis 2013, l'Organisation gère aussi une crise majeure, celle de l'adhésion de la Syrie à la CIAC et la supervision de la destruction de plus de 1300 tonnes d'armes chimiques, de leurs précurseurs et des sites de production, de stockage, de transformation et de recherche et développement, bref, le démantèlement d'un programme chimique militaire offensif, dans un pays déchiré par une guerre civile particulièrement meurtrière.

Depuis quatre ans maintenant, le Secrétariat technique doit traiter plusieurs conséquences de cette crise. Tout d'abord, vérifier que la Syrie a effectué une déclaration complète et précise. Or, tous les travaux du Secrétariat technique le prouvent : la Syrie n'a pas déclaré toutes ses activités, tous ses sites, toutes ses armes en 2013. En fait, le gouvernement syrien n'a cessé de dissimuler et de mentir. Grâce à l'engagement du Directeur général et de l'équipe de vérification de l'OIAC, la Syrie a certes dû déclarer de nouveaux produits, de nouveaux sites, de nouvelles armes.

La question est aujourd'hui cependant de savoir si tout a été déclaré et détruit. Certains font mine de le croire. Beaucoup en doutent. Nous sommes de ceux qui pensent que le gouvernement syrien continue à mentir. Ce point est essentiel, car il nous garantira non seulement que la Syrie a tout déclaré, qu'elle ne peut donc plus rien utiliser en la matière, mais aussi qu'aucune partie non-déclarée ne peut tomber entre les mains notamment de terroristes.

Depuis 2013 et l'attaque de la Ghouta, qui a fait plusieurs centaines de morts, on a relevé plus d'une centaine d'allégations d'utilisation d'armes chimiques, essentiellement en Syrie, mais également en Irak : chlore, sarin, gaz moutarde, des armes sorties des pages les plus noires de notre histoire.

Le Directeur général de l'OIAC a pris l'initiative de créer une mission d'établissement des faits autour des allégations d'attaques à l'arme chimique en Syrie. Cette équipe, connue sous l'acronyme de FFM, regroupe des experts indépendants des cinq continents. Parmi la centaine d'allégations mentionnées, ils ont déjà été capables d'établir avec certitude que des armes chimiques ont été utilisées, essentiellement contre des civils sur le territoire syrien.

En 2016, devant l'accumulation de rapports de la FFM, la résolution 2235 du Conseil de sécurité a permis la création d'un mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Sur la base des travaux de la FFM, ainsi qu'à partir de toute autre source fiable, ce mécanisme, le JIM, a pour mandat d'identifier les responsables des attaques en question.

Dans trois cas, le JIM a conclu à la responsabilité des forces armées régulières syriennes ; dans un cas, il a conclu à la responsabilité de Daech. Le JIM comme la FFM poursuivent leurs travaux respectifs, en dépit des réticences, des critiques, voire de l'opposition de certains

Etats, à commencer par la Russie, car les attaques se poursuivent, comme celle perpétrée le 4 avril à Khan Cheikhoun, où plus de 80 civils ont trouvé la mort, ou celle de Latamneh, le 30 mars où, dans les deux cas, du sarin a été utilisé.

Au sarin et au gaz moutarde, il faut en outre ajouter les nombreuses attaques au gaz de chlore. Depuis 2013, les armes chlorées, produites en Syrie, sont de fait les armes chimiques qui y sont le plus utilisées.

Comme vous pouvez le voir, l'OIAC n'est plus seulement une organisation de désarmement. Elle doit gérer le retour d'acteurs, étatiques comme non-étatiques, qui ont choisi d'utiliser des armes chimiques, pour le potentiel de terreur qu'elles génèrent. Dans ce contexte, aucune erreur ou approximation n'est permise, tant sur les stocks déclarés par la Syrie, que par ceux d'autres pays. Je pense par exemple à l'évacuation de précurseurs libyens, que la communauté internationale a pu mener à bien, sous l'impulsion de l'OIAC et de son directeur général, dont je tiens ici à saluer à nouveau l'action.

Sans son sens des responsabilités et sa capacité à fédérer, nous aurions pu nous trouver dans une situation grave, dans notre voisinage immédiat, avec le risque de voir des terroristes mettre la main sur des produits hautement dangereux. A elle seule, cette opération aurait mérité un deuxième prix Nobel de la Paix. Car ce qui se jouait à Ruwagha, en Libye, comme en Syrie d'ailleurs, ce n'était pas seulement une affaire libyenne, mais une affaire de sécurité internationale et, pour ce qui concerne la France, une question de sécurité nationale.

Mesdames et Messieurs

Nous avons la responsabilité, sous l'égide de la CIAC, de veiller à ce que ces armes et ce qui permet de les fabriquer ne tombent jamais entre des mains malveillantes. Le terrorisme chimique est un danger bien réel. La multiplication des zones à risques, et leur proximité doivent nous inciter à la plus grande vigilance. Il ne s'agit pas ici de tenir un discours anxieux, mais de bien en prendre la mesure de la menace, et d'agir en conséquence.

Ce colloque aujourd'hui n'en prend que plus de sens. Car, au-delà des zones à risque identifiées, au-delà d'acteurs connus pour certains, reste la question des produits à usage dual, utilisés par toutes les industries chimiques du monde, et les sites qui abritent ces activités, objets des inspections menées par les personnels du Secrétariat technique de l'OIAC. Le danger, aujourd'hui, c'est la possibilité pour des acteurs déterminés de s'emparer de ces produits, de prendre possession d'un site de production, de transformation ou de stockage.

Dès lors, comment nous protéger efficacement, tout en respectant l'activité et les contraintes des industriels ? Cela implique, il me semble, une identification des acteurs, des moyens et une coordination serrée des actions à mener, au niveau des industries et de l'Etat, en coordination avec le Secrétariat technique de l'OIAC. L'instrument de vérification existe, il est efficace et a fait ses preuves. Les menaces sont plus nombreuses. Il nous convient de les identifier, ensemble, et d'envisager, ensemble aussi, les moyens d'adapter notre action, en termes de prévention, de sécurité et de réponse à cette menace.

Ce renforcement et cette adaptation du régime de vérification aux nouvelles menaces font partie du débat en cours à l'OIAC sur les futures priorités de l'Organisation. Nous devons faire en sorte de modeler l'OIAC pour qu'elle réponde à ces besoins. C'est la responsabilité du Secrétariat technique de nous présenter les moyens et mode d'actions possibles. C'est la

responsabilité des Etats parties de négocier un cadre renouvelé dans lequel la sécurité de vos activités est renforcée. C'est la responsabilité des industriels et des scientifiques, d'intégrer ces enjeux à leurs activités, tout en assurant leur viabilité.

Je vais vous donner un exemple pratique : comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le Secrétariat technique de l'OIAC emploie des personnels pour une durée maximum de 7 ans. Ces personnels viennent des Etats parties à la CIAC. Ils viennent essentiellement du milieu de l'industrie chimique. Ils y repartent ensuite, une fois leur mission achevée.

Une manière mutuellement bénéfique d'envisager le lien entre la France et l'OIAC serait, sous l'égide de l'Autorité nationale, en concertation avec les acteurs français concernés, d'imaginer des moyens de détacher pour une durée à déterminer des professionnels de l'industrie à l'OIAC. On pourrait facilement dessiner les contours d'un tel partenariat, avec un rôle pour chacun, et des bénéfices partagés : quoi de mieux qu'un professionnel venant apporter son expertise au Secrétariat technique ? Quoi de mieux qu'un inspecteur qui se voit garanti un retour dans son milieu d'origine, où il pourra partager avec ses pairs l'expérience acquise et les aider à mieux comprendre ce qui est attendu d'eux par l'OIAC ?

Vous le voyez, à l'OIAC aussi, la France a besoin de ses scientifiques et de ses industriels pour répondre efficacement aux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés.

Je l'ai dit, nous entretenons une relation particulière avec l'OIAC. Cela tient à l'histoire. Cela tient aussi à notre statut. Cela nous oblige à être toujours exemplaires, toujours déterminés, toujours à l'initiative.

L'OIAC a 20 ans cette année. Son bilan est impressionnant. Faisons en sorte ensemble que son avenir le soit tout autant. C'est notre responsabilité. Nous le devons aux générations qui viendront après nous.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de fructueux échanges./.